



**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SPI
DU MERCREDI 20 JUIN 2018**

Début de la séance à 14h.

Présents :

ALHOUSSEINI Hassan, AMROUCHE Abdelwaheb, BAUDEZ Jean-Christophe, BENJELLOUN Mohammed, BUGNER Claire, CARON Jean, DEBES Pierre, ETIEN Anne, GONCALVES Gilles, IDIR Nadir, JOURDAN Laetitia, LASRI Tuami, LMIMOUNI Kamal, MACAIRE Ludovic, OUAFTOUH Mohammadi, PERNOD Philippe, TATKEU Charles.

Excusés :

ARFA Essonam, DEGRANDE Samuel, GUILLEMARD Franck, HAPPY Henri, VANHOENACKER Danielle, YOUSSEF Nicolas.

Absents :

DUJARDIN Antoine, AUCOURT Christian, CUGUEN Joël, JEANNIN Charles, KOUSSAILA Hamiche.

Ordre du jour :

Point HCERES
Sélection des candidats doctoraux : supports Région Hauts de France
Supports contrats doctoraux d'établissements
Seuil direction et co-direction de thèse
Questions diverses

Point HCERES

Le dossier a été envoyé à 2 experts extérieurs pour évaluation, tous deux à la direction d'écoles doctorales (un directeur et un directeur adjoint).

Un premier retour a été reçu, celui-ci très détaillé a été très apprécié et la direction remercie le collègue pour ce travail. Une synthèse de l'évaluation a été réalisée sous la forme de points faibles/points forts.

La seconde évaluation devrait arriver ces jours-ci.

Mr Macaire informe qu'une nouvelle application, ADUM, sera mise en place progressivement à l'ED. Cet outil pourra gérer par exemples de gérer les inscriptions, les soutenances et les formations. Cet application ne concerne pour l'instant que les doctorants de l'Université de Lille.

Sélection des candidats à un contrat doctoral : supports Région Hauts de France

Mr Lasri indique que les directeurs de thèse ont fait une sélection des candidats et ont proposé 1 ou 2 candidats sur les sujets de thèse. Une expertise a ensuite été faite au niveau du domaine (jury de



domaine), toutes les candidatures ont été discutées. Ensuite le comité exécutif de l'ED a procédé à l'étude des candidatures pour l'ensemble des domaines. Le résultat de ce travail préparatoire est alors présenté aux membres du conseil. Il est rappelé que les sujets sont portés par les laboratoires et les candidatures ont été vues par les laboratoires. Lors de cette réunion, c'est la synthèse qui sera présentée.

Présentation par chaque directeur des études doctorales de l'EDSPI des sujets et candidats à un cofinancement par la Région Hauts de France.

Mr Dèbes informe que 2 dossiers sont annulés car les 2 candidats, qui feront leur thèse à l'EDSPI, ont obtenu un financement de l'ENS.

Mr Macaire indique qu'un autre dossier est également annulé car le doctorant, qui fera également sa thèse à l'EDSPI, a signé un contrat de travail avec Railenium.

Mme Bugner indique que ces informations sont importantes pour la Région.

Mme Bugner invite l'école doctorale, ainsi que les directeurs de thèse, à sécuriser les candidats pour qu'ils ne partent pas ailleurs. Le 21/06/18, elle participera à la commission recherche à la Région et présentera les dossiers, puis une seconde commission aura lieu le 3 juillet 2018.

Il est noté que parmi les EDs, c'est l'ED SPI qui a ramené le plus de dossiers en cotutelle (9 sur environ 16 au total) et de dossiers FEDER. Pour le FEDER, les preuves de publicité seront demandées par la Région pour rembourser le montant de la thèse (indication de la source de financement lors de la diffusion des résultats de la thèse dans des publications, conférences,...). Les résultats ne doivent pas servir qu'à l'entreprise car c'est une aide de la Région pour les laboratoires. Un accord sur la propriété et la diffusion des résultats sera demandé pour le premier paiement.

Mme Bugner rappelle, en particulier, que les doctorants étrangers devant faire une demande de visa, il faudra sécuriser très rapidement les candidats après la commission du 3 juillet 2018.

Mr Macaire demande à Mme Bugner, si à la suite de la commission du 3 juillet, elle pourrait informer rapidement les écoles doctorales en transmettant la liste des dossiers retenus.

Mme Bugner répond qu'elle fera le nécessaire dès le lendemain de la commission du 3 juillet.

Elle ajoute que cette année, la Région proposera la possibilité de démarrage des contrats au 1^{er} septembre au lieu du 1^{er} octobre. Il est impératif que les doctorants arrivent avant le 1^{er} mars 2019.

Mr Goncalves demande si par rapport aux candidats retenus, il y a une date limite de réponse des candidats ? Mme Bugner indique qu'idéalement la Région souhaiterait avoir une réponse définitive du candidat pour le 3 juillet.

16h30 : mise au vote de la proposition sur les sujets/candidats : avis favorable à l'unanimité des membres du conseil.

Supports contrats doctoraux d'établissements

Présentation des listes des candidats sur les dotations des établissements par les directeurs de domaines. Pour rappel les propositions ont également été examinées par le comité exécutif de l'ED.

18h : mise au vote de la proposition sur les sujets/candidats : avis favorable à l'unanimité des membres du conseil.



Questions diverses

Taux d'encadrement des thèses :

Mr Lasri rappelle qu'actuellement un directeur de thèse peut diriger jusqu'à 5 doctorants à 100% ou 10 doctorants à 50%, soit un total de 500%. Mr Macaire précise que la base de l'EDSPI fait apparaître qu'il n'y a que 13 HDR qui dépassent le taux de 400%.

Suivant les recommandations de la précédente évaluation HCERES, le taux sera diminué. En septembre 2019, il passera à 450% et en septembre 2020, il sera à 400%.

Depuis l'arrêté en 2016, c'est le conseil de l'école doctorale qui décide du seuil. En plus de la préoccupation d'accorder suffisamment de temps à chaque doctorant dirigé, c'est aussi une incitation pour que les collègues passent leur HDR..

Mme Etien soulève le problème de diminuer le taux d'encadrement quand, dans les équipes, il y a peu d'HDR. Elle indique qu'inciter les non HDR à passer rapidement leur HDR peut poser problème dans le domaine informatique car s'ils n'obtiennent pas de poste dans les 4 à 5 ans maximum suivant la soutenance, ils auront des difficultés à en obtenir un après.

Convention INRIA :

Mme Etien mentionne qu'une convention entre l'INRIA et l'ED avait été faite il y a quelques années. Cette-ci est obsolète. L'INRIA souhaite qu'un nouveau document soit établi. En particulier, que les comités de suivi de thèse gérés par l'ED puissent accueillir des membres RH de l'INRIA.. Cela concerne les doctorants INRIA et les conventions CIFRE (partenaires INRIA et entreprises).

Mr Macaire propose à Mme Etien de faire une proposition de document et de la soumettre à la direction de l'ED.

Réinscription à l'Université de Lille :

Mme Etien rappelle qu'au dernier conseil de l'ED, il y avait eu des discussions au sujet des réinscriptions en 4^{ème} année de thèse à l'Université de Lille.

La direction de l'ED indique que l'Université de Lille a décidé et voté un bornage au 30 septembre 2018 pour les réinscriptions pour tous les niveaux (licence, master et doctorat). Tous les responsables des écoles doctorales de l'Université de Lille sont intervenus pour demander une modification pour le doctorat mais actuellement le bornage reste fixé au 30 septembre 2018.

18h30 : Fin du conseil

Professeur Tuami LASRI
Directeur de l'EDSPI